

LAGUENNE "FLASH INFOS"

INFORMATIONS MUNICIPALES



N° 1

MAI 1989



"LAGUENNE FLASH INFO" va être pendant les six ans à venir l'information au sens le plus large du terme, succinte mais précise. Elle aura pour but de tenir la population toujours au plus près des réalisations en cours.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Conformément aux accords passés antérieurement aux élections municipales, ont été élus :

- Maire : CHASSAGNARD Roger
- 1er adjoint : BAFFET Pierre
- 2ème adjoint : ESTORGE Jean Marie
- 3ème adjoint : BARRY Solange

Permanences du Maire et des Adjointes

- Monsieur CHASSAGNARD : mercredi de 14H à 18H
vendredi de 16H à 18H
samedi de 9H à 12H
- Monsieur BAFFET : lundi de 9H à 11H
mardi de 16H à 18H
- Monsieur ESTORGE : mercredi de 9H à 11H
vendredi de 15H à 17H
- Madame BARRY : mardi de 14H à 15H
jeudi de 14H à 15H

Permanences de la Sécurité Sociale : tous les lundis de 14 h 30 à 16 h à la mairie.

Permanence de l'Assistance Sociale : tous les premiers jeudis de chaque mois de 14 h 30 à 12 h à la mairie.

Permanence de la bibliothèque : tous les jours à la mairie.

TRAVAUX EN COURS

*Déviation de la RN 89

Au cours de la réunion d'information qui s'est tenue à la Mairie entre les services compétents, le Conseil Municipal et les riverains, les précisions suivantes ont été apportées

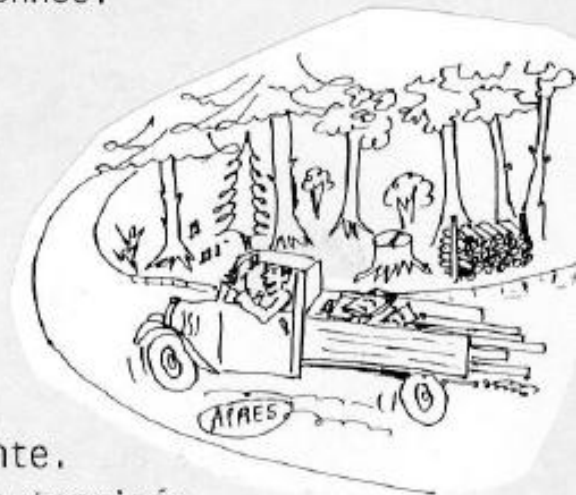
- construction d'une tranchée couverte de 213 m entre le Pont de la Pierre et le Pont des Batignolles ;
- consolidation par un mur clouté de la route de Ste Fortunade côté rivière ;
- renforcement du soubassement de la route du Puy de Roche ;
- aménagement d'un espace paysager sur la tranchée couverte.

Durée envisagée des travaux : MINIMUM 12 MOIS

* Piste forestière de Maison Rouge

Cette piste permettra un accès plus facile à la prise d'eau. Son utilisation est réservée aux riverains et aux véhicules agricoles (meilleur accès aux parcelles boisées pour leur exploitation). Elle peut également servir de chemin de randonnée.

Son coût : 296 000 F
Subventions : 147 150 F
Coût pour la commune :
148 850 F



*HLM des Allées

Le gros-oeuvre étant achevé, la construction en est à la charpente.

Les six logements devraient être terminés vers le 15 septembre prochain.

Les demandes de location sont dès à présent prises en compte à la mairie.

•Ecole Maternelle

Remplacement du grillage de la cour des écoles derrière la garderie.

Apport de castine pour niveler le sol de la cour des écoles.

•Mur rue des Prairies

Ce mur étant à présent achevé, une clôture et une haie de thuyas l'agrémentent.

•Fleurissement



Celui-ci a débuté par des plantations dans le Coustalou face à la mairie.

Des bacs à fleurs seront disposés prochainement dans la rue des Ecoles.

•Réfection et aménagement de l'ancienne voie ferrée vers le camping :

- apport de castine et installation de bancs. Cette voie privée est réservée en priorité aux promeneurs.

•Chemin du Verdier

Goudronnage dans la limite du domaine public et réfection du mur face à la maison de Madame MARTHON.

•Télévision

Conformément à notre programme, des négociations ont été entreprises en vue d'équiper les relais de Canal + la 5 et la 6.

•Suppression d'une classe à l'école primaire

L'inspecteur d'académie n'a tenu aucun compte du projet pédagogique élaboré par l'équipe enseignante.

Il s'est uniquement basé sur les effectifs : il suffit de l'INSCRIPTION DE SEPT ENFANTS pour le maintien de cette classe.

Le Conseil Municipal s'est prononcé unanimement pour une intervention auprès des parlementaires et les parents d'élèves sont également intervenus auprès de l'inspecteur d'académie.

Toutes les Guennoises et tous les Guennois doivent se sentir concernés devant cette décision intolérable et très mal ressentie par la population.

•Voyage de fin d'année scolaire

- CM1 et CM 2 : futuroscope de Poitiers
- CE1, CE 2 et CP : grottes de Lacave et Fôret des singes à Rocamadour.

•Aménagement piétonnier



En vue d'améliorer la sécurité à la sortie des écoles de nos enfants et également celle des piétons, le Conseil Municipal a demandé à l'Équipement de réaliser des passages piétonniers afin de ralentir la circulation dans la traversée du bourg.

*Salle polyvalente

Installation d'un point-phone.

*Abris-bus

Installation de quatre abris-bus :



- Place de l'Eglise
- Ancienne gare
- Le Chambon
- Centre commercial MAMMOUTH

*Patrimoine

MAIRIE : Projet de rénovation de l'extérieur de la Mairie et aménagement paysager où seront plantés le 24 Juin 1989 l'arbre du Bicentenaire de la Révolution et celui du centenaire de notre école communale.

ECOLE : deuxième tranche de travaux. Réfection des deux classes côté gauche, CE 1 et CE 2, avec installation de sanitaires dans le couloir.

EGLISE : depuis plusieurs années l'église est en voie de rénovation. Une tranche de travaux est prévue pour cette année soit : réfection de la nef en polychromie. Après intervention de Monsieur PIERROT, architecte des Bâtiments de France, nous avons obtenu une subvention exceptionnelle pour rénover toute la façade et le parvis.

• Ramassage des encombrants

La population guennoise peut, à sa demande, et gratuitement, faire enlever les objets encombrants, sur simple appel téléphonique à la mairie : 55.20.09.21.



Pour 1989 : - LUNDI 5 JUIN
- LUNDI 6 NOVEMBRE

Avertir la mairie en précisant vos noms et adresse. Les objets devront être mis à disposition entre 14 et 15 heures.

• Raccordement aux réseaux publics

Pour tout raccordement au réseau d'assainissement ou d'eau potable, faire obligatoirement une demande à la mairie et remettre en état la chaussée.